



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 3354

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'aide médicale d'État. L'Aide médicale d'État (AME) a été mise en place en 2000 pour financer l'accès aux soins de santé des étrangers résidant en France depuis au moins trois mois, mais ne remplissant pas la condition de régularité du séjour exigée pour l'admission à la Couverture maladie universelle. Il semble que le manque de sécurités suffisantes par rapport aux pièces justificatives donnant droit à l'AME ait donné lieu à de nombreux abus. Aussi, elle lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de sécuriser l'accès à cette aide.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3354

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5281

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)